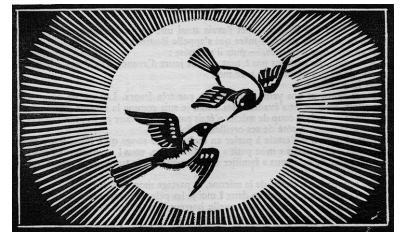


La Gazette



de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

N° 12, été 2008. A.P.A.P.A., TUSSON, BP 12, 16140 AIGRE.

Du paysan de 1900 à l'exploitant agricole chimico-industriel d'aujourd'hui

L'incompréhension culturelle manifestée à l'égard de l'actuelle ruralité chimico-industrielle oblige à un retour en arrière historique.

Jusqu'au début du XX^e siècle le paysan est « l'artisan d'un pays ». Son activité est guidée par la nature du sol, du climat et la culture locale. Il exploite sur son domaine une palette importante de variétés végétales et animales. Des nombreux et subtils équilibres existent entre le climat, les sols et la flore, faune sauvage utile et animaux d'élevage.

Le savoir et la culture paysanne qui ont façonné le paysage mais aussi le pays jusqu'après 1945/50 sont alors respectés.

Le Bordelais et le Cognçais

Deux régions agricoles voisines, toutes deux concentrées sur le vignoble, avec des sols relativement semblables, un climat quasi identique, conduisent à deux sociétés différentes. A Bordeaux le vigneron produit et élève son vin, à Cognac le viticulteur fait pousser la vigne, en s'occupant fort peu du vin car le but est la distillation.

La diversité est là, c'est celle du nom du paysan qui engendre la richesse de la société rurale.

1920 : commercialisation du premier pesticide : le ZYKLON

L'Europe se réveille sonnée et vacillante après la grande guerre. La main d'œuvre décimée par la guerre fait cruellement défaut. Rien ne se vend, il est donc très difficile sinon impossible d'acheter les compléments nécessaires au quotidien. Tous ces éléments font que le nom de paysan perd peu à peu son indépendance financière et son autonomie et qu'arrive la grande dépression économique.

Le début de la mécanisation marque le déclin d'un mode de vie dont le fondement était un travail abondant, précaire et souvent exploité de façon médiévale. Nous arrivons cahin-caha à la seconde guerre mondiale et aux années 1945/1949. Il faut importer la nourriture des Etats-Unis, en différer le paiement à 1955 (nous n'avons plus de devises pour payer) date de reprise de nos ex-

portations. Malgré quelques bienfaits immédiats les conséquences du plan Marshall sur l'agriculture seront dévastatrices pour le monde paysan. Après guerre, la main d'œuvre manque, elle est aspirée par l'industrialisation fournie du pays et le confort de la ville.

Les paysans sont mourants. Une nouvelle génération naît : les exploitants agricoles, agriculteurs.

Dès 1944, le formidable sursaut de la Résistance a soudé en un bloc monolithique staliniens et chrétiens, professeurs et ingénieurs, politiques et scientifiques. La France ne veut plus subir l'insupportable FAIM qui subsistera jusqu'en 1949 date de la suppression des tickets de rationnement.

Il s'agit d'un défi, d'un choc de civilisation. Les techniques du passé sont archaïques, il faut les éradiquer. L'entraide n'a plus cours. Le tracteur est le nouveau roi. Le propriétaire est devenu apparemment indépendant de ses nouveaux fournisseurs :

– Les coopératives faisant négoce de matériel, des engrais, des intérêts divers des semences certifiées et homologuées mais renouvelées à grand frais chaque année. Ces organismes font la promotion du très futur triptyque NPK (azote – phosphate – potasse).

– La banque s'immisce dans le système. Pour prêter l'argent nécessaire à l'achat des terres libérées par les migrants partis à la ville il faut des résultats et des bilans. Il s'agit de sécuriser le remboursement des prêts du crédit agricole qui évolue du guichet de dépôt en rôle de prêteur et de créancier, par qui tout passe.

Le monde agricole a très vite évolué sous l'effet de soutiens majeurs :

– Les accords de Blair House 1960 qui ont ouvert toutes grandes les portes aux importations de protéines végétales, de pétrole et de gaz nécessaires aux fonctionnements des tracteurs et à la fabrication des engrais.

– Le traité de Rome qui fixe des prix rémunérateurs et garantis sans contrepartie sociale et environnementale et rend étanche les frontières européennes.

– Les lois Pisani de 1961.

Une grosse dizaine d'années auront suffi à mettre fin à notre dépendance alimentaire.

Les frontières de l'Europe sont étendues aux importations.

Les prix sont bien rémunérateurs, ils sont garantis et octroyés par l'Europe sans aucune compensation sociale et environnementale. La puissance chimico-industrielle est pour son intérêt sur le bon chemin, la puissance financière n'est pas encore totalement assise. Elle se conforte au fil des jours. Elle aussi est sur la bonne voie.

Un peu d'histoire.

Jusqu'au début du XX^e siècle la production locale est vendue à des négociants urbains peu scrupuleux qui spéculent sur l'isolant et les volumes faibles de chaque production pour tirer les prix vers le bas et mal les rémunérer. C'est pour cela que la loi créant les sociétés coopératives rassemble les producteurs selon le principe « un homme, une voix », quel que soit l'apport de chacun. L'appartenance à une coopérative oblige à mettre en commun les produits pour les vendre groupés, les bénéfices étant partagés au prorata des apports de chacun. Gérée à l'échelle du village ou du canton, une coopérative est une forme récente du système des fruitières, notamment les fruitières laitières de Franche-Comté : on apporte le fruit du travail en un lieu quelconque, pour le transformer ensemble – il s'agit, dans les fruitières laitières, du lait journalier du village, transformé en fromage de garde par le fromager. Les meules sont partagées selon le nombre de vaches de chacun. Les coopératives, à taille humaine, sont pilotées par un conseil d'administration et une direction composés de paysans, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La technicisation actuelle des coopératives, qui permet une économie d'échelle, fait perdre tout contact entre le marché et la réalité agricole, ôtant tout l'intérêt de la coopérative : l'implication du producteur pour obtenir le vrai prix, mais aussi la connaissance des désirs du consommateur. La confiance que les « coop », agents d'une certaine justice économique pour le monde rural et relais historiques de la démocratisation de la vie politique, avaient su gagner auprès des paysans, va être utilisée par les productivistes pour faire passer le modernisme comme une lettre à la poste à partir des années 60.

Le fermage

Autre conquête légale ayant paradoxalement participé du naufrage paysan, le statut du fermage, voté en 1946, marque une avancée importante qui stabilise chacun sur un lieu pérenne, la durée du bail étant étendue à neuf ans au minimum. Jusqu'au vote de ce statut, tout propriétaire pouvait, en fin de bail annuel, reprendre la ferme, sans recours du fermier. La précarité des baux empêchait toute amélioration du foncier et des techniques. Par ailleurs, dans le cadre du métayage, le patron fournissait terre, bâtiments et semences, et souvent les animaux. En contrepartie, la moitié des « fruits » lui revenait de droit. Le statut du fermage met fin à ce régime. Il constitue certes, un progrès légal considérable, mais il fait disparaître le statut de paysan pour le remplacer par le néologisme barbare, passé dans les mœurs, d'« exploitant agricole ».

Le statut du fermier, preneur en place, le protège de toute reprise intempestive par le propriétaire, et lui permet de rationaliser le travail sur de longues durées. Lorsqu'un fermier désire changer totalement les finalités professionnelles d'une exploitation, le Tribunal paritaire des baux ruraux peut s'appuyer sur le corpus législatif mis en place à la demande de la profession pour que le fermier dispose des terres presque comme s'il en était le propriétaire. Il devient ainsi impossible, par exemple, de s'opposer à un remembrement prévoyant d'arracher la totalité des haies ou à un drainage généralisé ou partiel

d'une zone humide. Les métayers ont pu accéder au même statut, échappant à la condition risquée de voir partir la moitié de leur récolte. La contrepartie de cette sécurisation fut de légaliser le terme d'« exploitation » - la terminologie est un reflet de la société qui la forge. Avec le statut du fermage et l'évolution du métayage (la part du propriétaire bailleur ne peut plus dépasser le tiers de la récolte), la modernité concéda un avantage à la société paysanne qui, en échange, s'engouffra dans l'avenir techniciste qui lui était proposé, y laissant son âme et, en partie, son existence.

La syndicalisation

Fortement actives dès alors, des structures de développement se mirent en place pour sortir les campagnes de leur archaïsme, au mépris de cette culture agraire séculaire qui avait fait la richesse de nombreuses régions. L'amélioration du travail ne justifiait pas de jeter aux orties des siècles de connaissance fine des territoires. Il faut dire que l'intermède de la Corporation agricole de Vichy, à la Libération, a pu conduire à un rejet violent du concept de paysannerie. À la Libération, la Corporation, transformée en Fédération nationale de syndicats communaux d'exploitants agricoles (FNSEA), avec pour slogan l'unité de l'agriculture française, tente d'uniformiser les tendances sociales, politiques et techniques de la paysannerie. Cette fiction de l'unité du monde agricole français sert de modèle unique, dans lequel tous se retrouvent, aspirant légitimement au confort à la maison et au travail. De nombreuses structures de développement font florès dans le sillage de la FNSEA, telle la Jeunesse agricole chrétienne (JAC).

Paradoxalement, de nouveaux asservissements économiques sévissent, que le statut du fermage et, partant, d'exploitant agricole au lieu de paysan prétendait supprimer. Les éleveurs en intégration, par exemple, sont en fait propriétaires des risques (notamment ceux qui accompagnent les investissements), mais dépendent des sociétés intégratrices qui les rémunèrent à la tête de bétail parvenue au terme de son élevage, sans tenir compte du temps de travail, obligeant à produire toujours plus, pour un revenu identique, voire plus faible d'année en année.

De ces constats sont nés plusieurs syndicats alternatifs face à la toute-puissante FNSEA. On peut citer les Paysans travailleurs et les Travailleurs paysans (qui s'opposent sur l'analyse politique, plus ou moins marxiste, de la société), le Mouvement syndical des travailleurs de la terre, le Mouvement des exploitants familiaux (MODEF), le Comité de Guéret, etc. Le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), au gré de ses majorités de congrès, oscille entre le centre de l'échiquier, la droite, et même parfois le centre gauche, et sera régulièrement récupéré par la FNSEA, la grande maison pour tous. De cette lutte contre un « progrès » qui dévaste le monde paysan est né, au début des années 80, quarante ans après la FNSEA, un regroupement des groupes précédents, à l'exception des Jeunes agriculteurs et du MODEF : la Confédération paysanne, pour équilibrer et représenter toutes les tendances de la profession. Cette lutte n'est pas parvenue à son terme, la FNSEA ne se montrant guère partageuse. La Confédération paysanne peine à s'implanter, en raison notamment des critères de représentativité aux élections des chambres d'agriculture : un syndicat agricole n'est représenté que s'il obtient 15 % des voix dans tous les départements. En revanche, la liste arrivée en tête, quel que soit son score,

recueille la moitié des postes, et sur la deuxième moitié une part proportionnelle à son taux de votants. Ce système donne, pour une liste ayant rallié environ 45 % des votants, devant deux autres listes (l'une à 30 %, l'autre à 25 %), un total de 10 sièges sur les 21 sièges à pourvoir (liste arrivée en tête), augmenté de 5 postes (11 x 0,45) : Soit 15 élus (presque 75 %) pour 45 % des votes. Ce qui peut se comprendre dans une collectivité exécutive paraît totalement injustifiable pour une structure consulaire disposant de fonds publics destinés à toute la profession. La FNSEA, jalouse des prérogatives que lui confère le contrôle total des filières du productivisme depuis la Politique agricole européenne, refuse pourtant de céder le moindre pouce de terrain. En effet, ce syndicat que le mode d'élection aux chambres d'agriculture rend inexorablement majoritaire, exerce de facto un pouvoir fort sur la totalité des politiques sectorielles grâce au contrôle du Crédit agricole, de la Mutualité sociale agricole (MSA), des Sociétés d'aménagement foncier des exploitations rurales (SAFER) et des instituts techniques (porc, aviculture...). L'opacité la plus totale caractérise son financement, comme la Cour des comptes l'a vigoureusement signalé, en 2000 par exemple. Evidemment intéressés par la qualité de la nourriture (goût, qualité bactériologique et chimique, les consommateurs ne sont pourtant pas associés au choix des modes de production, dictés par les multinationales dominant le marché des intrants, engrais, produits de traitement et semences.

Années 1990/1991

Le pétrole coule à flot. Les prix grimpent. La banque verte prête. Coopérative et Chambre d'Agriculture cornaquent les troupes dirigées d'une main de fer par la FNSEA qui conquiert le pouvoir politique, son ex-président devient ministre de l'agriculture. La soif de puissance est à son paroxysme. Il faut conquérir « le pouvoir exclusif de nourrir l'humanité ». À l'autre bout de la chaîne, pour le consommateur « la recherche de la qualité a pris le pas sur le prix » (CREDOC 1991). La presse d'investigation lui fait doucement prendre conscience de la qualité, des modes de production végétales, des conditions d'élevage – tout particulièrement des porcs et volailles – et des conséquences sur l'état de l'eau et de sa population en particulier et de la planète en général. Cette presse stigmatise également les conséquences productivistes sur la santé humaine. Elle inquiète en mettant à jour l'affaire des poulets à la dioxine en France et en Belgique, la nourriture des volailles avec les résidus de graisses industrielles, les jus d'égouts, la « merde », le tout assaisonné de différents agrégats chimiques de synthèse.

1992. Le sommet de la terre de Rio de Janeiro va étudier l'état de la planète.

1993. Les tenants du système chimico-industriel financier commencèrent à s'interroger sur le devenir de leur business. Ils sont très inquiets de l'éveil des consommateurs, ils commencent à entendre le grondement de leurs associations ! Le problème va devenir sérieux et aigu. Il s'agit donc de la contrôler et de la canaliser du mieux possible. Le syndicat des co-industriels des pesticides qui s'est rebaptisé en Union des Industries des

Plantes UIPP regroupe la fine fleur de l'univers des multinationales de la chimie de synthèse. 19 sociétés adhèrent, représentant 96% du marché français. La force de frappe financière dont il dispose est quasiment illimitée. Cette union est animée par son directeur J.-Charles Bocquet et une directrice de la Communication Mme Claire Morin. Pour éteindre l'incendie naissant ils décident de faire appel à :

- L'agence Française de lobbying « Communication et institution » et à l'association des lobbyistes accréditée auprès du Parlement Européen qui, outre des actions de communication dans la presse, à l'Assemblée, au Sénat, suggère de créer un organisme, « LE FARRE » c'est-à-dire le « Forum pour une Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement ». Il s'agit pour l'UIPP de tisser des toiles, de relier les points et de tenir l'espace. L'UIPP installe « LE FARRE » dans de somptueux locaux, 2 rue Denfert-Rochereau à Boulogne-Billancourt. Il présente ce FORUM comme une entreprise de modernisation écologique de l'agriculture au but désintéressé d'informer sur les conséquences des pesticides sur la santé humaine pour les consommateurs et éduquer les agriculteurs. Il s'agit d'une noble et magnanime cause. Le directeur de l'UIPP ne déclare-t-il pas : « Avant il existait un calendrier de traitement, on utilisait les 8 pesticides sans savoir si insectes et ravageurs étaient présents, maintenant avec l'agriculture raisonnée on va dans le champ et on regarde avec le technicien agricole ».

Dans la composition du FARRE, l'œil averti trouve un mélange subtilement mis en place pour l'intérêt de tous les participants, l'UIPP bien sûr, les industries des pesticides et des engrais, les banques, la FNSEA et les producteurs et transformateurs de maïs.

L'action du FARRE est restée en veilleuse quelques années, ne diffusant que des communiqués, mais au fil de l'aggravation des réactions des consommateurs, il s'agite, abreuve la presse et les décideurs politiques de fax et notes vantant la qualité de « l'agriculture raisonnée ». À l'automne 1999, il organise des journées chez des « paysans », bien que le paysan soit mort : le vocable fait toujours rêver et a une image extraordinairement forte. Il cite trois exemples :

- Chez M. et Mme Blaisant le lisier n'a plus d'odeur grâce à une station de traitement cachée par la plantation d'un millier d'arbres.

- Chez M. et Mme Colas et Gaubert l'art prime : les enfants ont dessiné des fresques en couleurs sur le mur de la fosse à lisier.

- A la ferme Huet, des ânes pâturent sur 3 hectares de pelouses calcicoles.

Qui donc de sensé dans ces conditions admirables peut-il être contre « l'agriculture raisonnée » ?

Merveilleux projet¹

« Quand vous voulez être influent, si vous pensez avoir une bonne idée, il faut absolument avoir un levier, il faut vous appuyer sur un réseau. Le levier a été de s'appuyer sur le réseau existant dans le milieu agricole, donc la FNSEA, Jeunes Agriculteurs, la Chambre d'agriculture, le Crédit agricole, les diverses organisations qui existent dans le milieu. »

Presque parfait. Il faut y ajouter, et cette fois l'explication sera complète, un texte d'anthologie de la FNSEA. Au cours de son congrès de 2001, ce noble syndicat vote une résolution sur l'« agriculture raisonnée » dont nous extrayons sans

1. Compte-rendu de la réunion-débat du 19 mars 2003 organisée par les groupes Agro Environnement et X-Environnement.

malice ce long passage involontairement désopilant². Nous avons conservé en italique les parties qui témoignent d'un sens aigu de la dramaturgie.

« Un nouveau contexte

Pour la majorité de nos concitoyens, les crises alimentaires *successives*, largement relayées par les médias, sont le résultat d'une agriculture intensive et productiviste. Conjugées à l'impact de l'agriculture sur l'environnement, ces crises participent d'une remise en cause de notre modèle agricole et alimentaire.

Cette *mise en cause des agriculteurs et de leurs méthodes de production* se révèle par les procès d'intention systématiques dressés à leur encontre [...].

Cependant, cette remise en cause profonde, parfois irrationnelle, qui s'exprime par une *attitude de rejet* et une *accusation quasi systématique des agriculteurs*, témoigne d'une évolution de la demande sociétale, tant en matière de qualité et de sécurité alimentaire que de modes de production, plus que d'une incompréhension passagère vis-à-vis des agriculteurs.

Vers un nouveau contrat avec la société

Quels que soient les efforts importants que les agriculteurs aient consentis dans le passé en cette direction, ceux-ci doivent *intégrer les évolutions récentes de la société*. Ils ne peuvent en effet tourner le dos à leurs clients, les consommateurs, *ni ignorer les souhaits plus globaux des contribuables qui participent aux financements des soutiens à l'agriculture* [...].

Les agriculteurs ne doivent pas craindre cette perspective, qui aura le *mérite de clarifier une situation ambiguë, et de permettre une pérennisation de leurs soutiens financiers* [...].

De nouvelles conditions d'accès au marché

Sans faire de prospective hasardeuse, il apparaît clairement que les démarches agricoles qui prendront le plus rapidement en compte ces nouvelles attentes (conduites respectueuses de nos élevages et de nos cultures) bénéficieront d'un effet de compétitivité hors prix en France comme en Europe [...].

Notre force de proposition sera un atout dont nous pourrions tirer avantage, en évitant de nous voir imposer de nouvelles réglementations, par nature mal vécues. Grâce à une écoute attentive et constructive, *nous pourrions instaurer de nouvelles alliances avec des secteurs clés de la Société* [...].

Ce nouveau contrat n'est certes pas à réinventer dans son ensemble ; il s'agit de conforter les efforts déjà entrepris. Le fondement de contrat doit être *constitué d'une meilleure valorisation et d'une diffusion de pratiques agricoles mises en œuvre* déjà depuis plusieurs années [...]. »

Bibliographie :

– Fabrice NICOLINO et François VEILLERETTE : *Pesticides. Révélations sur un scandale français* (Fayard, 2007).

– Jacques ARET : *Le Naufrage paysan ou comment voir l'avenir en vert* (Dilecta, 2006).

Jean-Pierre Lafitte

Compte rendu de notre Assemblée générale du 29 mars 2008

Rapport d'activités.

Nous avons choisi de nous déplacer cette année à la mairie de Bessé pour tenir notre Assemblée générale. Nous remercions tout d'abord les conseillers municipaux de cette commune pour leur accueil et leur présence, et saluons Jérôme Lambert, député, qui nous a fait le plaisir de se joindre à nous.

Après un rappel du succès de la conférence donnée par Annie Sascio à Aigre en février et des divers sujets qui ont occupé les réunions mensuelles du Conseil d'administration, la lutte contre les cultures OGM principalement, force nous est de revenir une fois de plus à la question de l'irrigation : nous sortons tout juste en effet d'une nouvelle enquête publique portant sur la « création » (on devrait dire plutôt, pour partie, de la régularisation) des quatre réserves (Aigre, Les Gours, Mons et Tusson) dont l'autorisation avait été annulée suite à nos actions en justice.

Le meilleur moyen pour traiter du problème de l'irrigation à outrance nous a semblé être de faire appel à un spécialiste de l'eau, fin connaisseur du rapport entre les nappes et les cours d'eau, système complexe exposé par notre ami Jacques Brie (Charente-Nature) avec beaucoup de pédagogie, et à l'aide de diaporamas clairs et parlants. À chaque étape de son exposé, Jacques Brie a eu à répondre à de nombreuses questions de nos adhérents ; la séance s'est terminée par une discussion improvisée alimentée par les réflexions, remarques ou suggestions de chacun. La conclusion est sans appel : dans notre région, l'unique responsable de la rareté de l'eau et de sa mauvaise qualité est l'agriculture intensive.

Rapport financier établi par Madame Maryse FAZIO, trésorière et lu par J.-P.Louis.

Les recettes depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 ont été les suivantes :

Cotisations des adhérents.....	2305.00 €
Subvention.....	0.00 €
Intérêt compte épargne.....	0.00 €
Recettes exceptionnelles.....	0.00 €

soit au total.....2305.00.€

Les dépenses pendant la même période ont été les suivantes :

Papeterie, photos et photocopies couleurs.....	0.00€
Frais postaux, (tenue compte, boîte postale, timbres)....	353.38€
Fournitures de bureau.....	0€
Documentation, abonnements, Actualités Poitou Charentes.	
Journal Officiel.....	0€
Fournitures, impression de la Gazette.....	0€
Assurances.....	327.14€
(payées en 2005)	
Manifestation.....	0.00€
Cotisation.....	137.00€
Frais divers, AG du 25/03/2005.....	0€
Honoraires avocat et huissier.....	1365.83€
Location U L M.....	60.00€
Ajustement des centimes.....	0€

soit total dépense..... = 2243.35€

Bénéfice de l'exercice 2007.....61.65 €

Ce qui nous laisse au 31 décembre 2007 :

Au CCP.....	387.91€
dont.....	326.26€

(solde CCP au 31 décembre 2006).

² Agriculture raisonnée et alimentation : la FNSEA s'engage, congrès de la FNSEA, Les Sables-d'Olonne, 25 avril 2001. Consultable sur Internet, <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/pres/congr/2001/rapport-2001.pdf>.

Il est à noter que

1°/ 1000.00 euros de provision ont été versés à notre avocat pour la plainte à déposer en 2007 contre le Préfet (objet : déroulement de la manifestation du 13 juin 2006 et commentaires du préfet ès qualité).

2°/ que le litige avec le cabinet de notre ancien avocat est soldé au 31/12/2006 en notre faveur par le bâtonnier de l'ordre des avocats de la Vienne.

Les provisions faites seront donc annulées si besoin est par le cabinet comptable.

COMMENTAIRES

Par rapport aux prévisions 2007 faites en décembre 2005,

Dépenses prévues	2154.00€
Dépenses réalisées	2730.00€
Recettes prévues	2164.00€
Recettes réalisées	2365.00€

Les bilans officiels faits par le cabinet du Commissaire aux Comptes Fabre et Noutary de Bordeaux, seront communiqués aux administrations concernées.

Je vous propose donc **d'accepter les comptes en l'état** et de reporter en à nouveau les soldes chiffrés ci dessus.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2009

DEPENSES		RECETTES	
		COTISATIONS	2100,00 €
FOURNITURES :		SUBVENTIONS	
.fournitures d'entretiens	0 €	.état	
.petit matériel de bureau	0 €	.conseil régional	
.petites fournitures informatiques	0 €	.conseil général	
.papier	0 €	.mairie	
LOCATION DE MATERIEL	0 €	.autres organismes publics	
LOCATION DE LOCAUX	70,00 €	.autres organismes privés	
ASSURANCES	350 €	DONS	0 €
DOCUMENTATION	100 €	RECETTE DE MANIFESTATIONS	50 €
PHOTOCOPIES	150 €		
PRESTATION D'INTERVENTIONS	600 €		
DIVERS	180 €		
DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENT DES BENEVOLES	0 €		
AFFRANCHISSEMENT	500 €		
TELEPHONE	0 €		
IMPOTS ET TAXES	0 €		
FRAIS DE PERSONNEL	0 €		
FRAIS BANCAIRES	60 €	SOUS-TOTAL	2150,00 €
ORGANISATION	0 €	Reprise solde créditeur prévisionnel 2007	10,00 €
TOTAL	2040 €	TOTAL	2160,00 €

L'Assemblée se termine par un buffet de produits et boissons garantis sans produits chimiques, comme à l'habitude (on ne saurait bouffer de la perche d'élevage et adhérer à une association comme la nôtre !)

EPHEMERIDE.

Mars 2008

12 mars 2008 : Pendant la nouvelle enquête publique (bassines d'Aigre, Les Gours, Mons et Tusson, nouvelle moulture), l'Apappa est conduite, pour cause d'élections municipales et cantonales, à demander au Commissaire Enquêteur de reporter de 15 jours la fin de la consultation du public.

20 mars 2008 : Courrier du C E refusant ce report.

Les élections municipales donnent à Tusson un conseil presque entièrement renouvelé, sans aucun agriculteur : rejet par les citoyens des acteurs de la manifestation violente contre l'Apappa de juin 2006.

29 mars 2008 : Tenue de l'A. G. à Bessé, en présence de Jérôme Lambert et avec la participation de Jacques Brie (Charente Nature). Les conseils municipaux de Tusson et de Bessé étaient largement représentés.

Durant les deux jours précédents, des informations nous ont conduits à avertir la Préfecture, la Gendarmerie de risques de blocage des lieux avec des engins agricoles. Il semble qu'au dernier moment, après des interventions téléphoniques de Jérôme Lambert, les éventuels trublions se soient calmés.

Avril 2008

1^{er} avril 2008 : Charente Nature, Poitou-Charentes Nature, la Confédération Paysanne, Ende Doman, WWF, les Verts, l'Apappa adressent leurs mémoires et font part de leur opposition à la mise en œuvre des bassines. Il y manque selon nous une véritable étude d'impact, réclamée depuis le début.

1^{er} avril 2008 : Le Commissaire Enquêteur précise oralement à J.-P. Lafitte qu'elle a refusé la prolongation de l'enquête publique sur avis des services du Préfet !!! (seul le tribunal administratif est compétent en la matière.)

24 avril 2008 : survol de la bassine d'Aigre. Photos de sa « plénitude » comme dirait Madame Royal...

Dans les jours suivants, J.-P. Louis et J.-P. Lafitte en informent le Préfet.

29 avril 2008 : réunion de Carg'eau à Saintes où l'Apappa souhaite après la diffusion des photos de la bassine d'Aigre remplie illégalement que les associations s'engagent pour dénoncer les manquements administratifs dans cette affaire.

Mai 2008

Le mois de Mai aura été consacré à l'information de toutes les associations composantes de Carg'eau et autres, pour l'organisation éventuelle d'une conférence de presse commune. Charente-Nature, Poitou Charentes Nature, les Verts, la Confédération Paysanne étant co-organisateurs de cette réunion.

Le Préfet nous informe avoir pris, dès le 9 janvier 2008, donc bien avant l'ouverture de l'enquête, un arrêté autorisant le remplissage (total ? partiel ?) de la bassine d'Aigre au motif que la bache de cette installation devait être préservée (malgré la suppression de sa garantie par le fabricant depuis avril 2007...) Ainsi, la consultation du public ne correspondait plus à aucune réalité.

Plusieurs réunions sont tenues entre les associations pour définir la possibilité d'une suite juridique commune contre les arrêtés préfectoraux passés et à venir autorisant les retenues.

In fine, seules Charente-Nature et l'Apappa entameront ensemble les procédures devant le T A, les Verts faisant un dire à part dans le même dossier.

23 mai : la Conférence Régionale sur l'Eau a été purement et simplement annulée et reportée à une date ultérieure.

Juin 2008

2 juin : conférence de presse commune tenue à Angoulême par Charente Nature, l'Apappa, Carg'eau, la Confédération paysanne et les Verts, relatée correctement mais platement par la *Charente Libre*, et *Sud Ouest*.

5 juin 2008 : forum de l'eau du Bassin de la Charente à Rouillac, organisé par Adour-Garonne. Objet : l'amélioration de la qualité de l'eau. Les associations sont présentes mais forte mobilisation des irrigants qui préconisent une politique d'augmentation du nombre des bassines et donc de l'irrigation.

Juillet 2008

10 juillet : dernière réunion du bureau avant l'été, et bonnes vacances à tous.

Industrialisation du Nord Charente

Dans les années 1970, on voyait le long des routes de Charente des panneaux avec ce slogan : « Des usines à la campagne ! ».

À quelques exceptions près (Leroy-Sommer près de Mansle), les usines annoncées ne sont pas venues, mais la Charente, et surtout le Nord Charente, région endormie, voire amorphe, a laissé l'agriculture industrielle se développer sans obstacles, avec ses aléas habituels, arrachages de haies et de bois, élevage intensif, irrigation... Les bourgs et villages ont perdu leurs commerces et leur artisanat au profit des « zones d'activité » des petites villes comme Ruffec, par le laisser-aller et l'incompétence de la majorité des élus. L'habitat traditionnel, rarement respecté, a été défigurés par la construction galopante des « zones pavillonnaires » sans architecture et sans âme.

Après avoir échappé vers 1975 (à son grand regret) à l'autoroute A10, le département de la Charente voit venir en « compensation » la nouvelle ligne TGV qui détruira des milliers d'hectares pour traverser toujours plus vite ces campagnes sans intérêt, où nous vivons. Le voyageur pressé pourra profiter néanmoins, dans peu de temps, du spectacle d'une centaine d'éoliennes de 145 mètres de haut et du mouvement lancinant de leurs hélices, et s'il regarde bien, des carrières dévorant des hectares de bois, des pivots d'irrigation en action sur des saharas de maïs. Les plus avertis sauront reconnaître çà et là les tertres pelés hauts de 10 mètres contenant l'eau qui les alimente, et à l'approche d'Angoulême, les monstrueux silos de Vars. Voilà retrouvées les « usines à la campagne ».

Quatorze éoliennes sur deux sites sont visibles pour le moment, mais c'est avec une excitation toute particulière que l'érection de ces monuments est complaisamment commentée par la *Charente libre*, comme une pousse miraculeuse de champignons gigantesques... Ainsi pouvait-on lire sous une mauvaise photo, le 12 juillet 2008 : « Il ne faut pas s'étonner que les éoliennes se mettent à pousser un peu partout dans le nord du département. Les agriculteurs se sont mis à les arroser !

Entre les maïs et les hélices, il va falloir choisir. D'ici à ce que les écolos, en plein dilemme, se mettent à militer en faveur de la création de « bassines » pour irriguer les énergies renouvelables... »

Le journaliste anonyme fait le mariole, mais il ne croit pas si bien dire. Nous sommes quelques-uns à l'APAPPA, adhérents ou membres du bureau à nous poser quelques questions. Celles-ci, par exemple : quel pourcentage d'agriculteurs parmi les bailleurs de terrains aux sociétés d'éoliennes (loyer d'environ 4000 € par an) ? et parmi ces agriculteurs, combien d'amis du maire ou de conseillers municipaux, combien d'agriculteurs industriels et combien d'agriculteurs respectueux de l'environnement ?

Autre question : pourquoi l'électricité éolienne est-elle payée trois fois plus chère que l'électricité nucléaire, alors qu'en toute logique ce devrait être l'inverse ? Chacun peut bien se douter que derrière les promoteurs d'éoliennes, sont les multinationales Suez, Areva et autres pollueurs mondiaux qui se font ainsi une image « écolo », tout en profitant du développement ininterrompu du nucléaire, sensé être ralenti par l'éolien.

Il est vrai que le Nord Charente, c'est si loin d'Angoulême ! Quelques éoliennes face aux Jardin vert et quelques autres dans le Cognaçais feraient changer un peu l'appréciation et prendre l'exacte mesure du problème... La *Charente libre* pourrait alors retenir ses chants d'allégresse, en se trouvant dans la situation des riverains et futurs riverains des sites éoliens.

Affaire de fric, et de très gros fric... Des communes dépourvues de tout perdent ainsi, en cédant aux sirènes des marchands de vent, comme elles ont tenté de rapiécer leurs finances en se vendant aux « grandes enseignes » et en laissant se développer l'agriculture de la table rase, toute chance de sauver ce qui reste de leur patrimoine, de leur vie. L'avenir sera triste, quand l'argent promis cessera de tomber des hélices géantes, des zones marchandes désertées et des silos à l'abandon.

Mais non ! Cela ne se passera pas aussi simplement, sinon à quoi bon en parler et à quoi bon notre Association ? Dans son intitulé, le mot « patrimoine » est central et doit le demeurer. Les problèmes vitaux, comme la préservation des réserves en eau, la lutte anti-OGM, l'anéantissement des pesticides, la limitation drastique des transports routiers, sont à mettre au même plan que la protection des espaces naturels, des paysages et de l'habitat. On vit mal dans un patrimoine dégradé, comme on vit mal en surconsommant n'importe quel produit sorti des usines à vendre. Le gâchis des ressources énergétiques, nucléaires, pétrolières ou « naturelles », est mortel pour la société.

C'est sur ces quelques bases de réflexion que je vous laisserai aller de l'avant. Après six ans de présidence de notre association, je passerai en effet le relais lors de notre prochaine assemblée générale. Je souhaite, tout en restant parmi vous, que « la protection et l'avenir du patrimoine », sous toutes ses formes, continuent à être le fondement de notre action future.

J.-P. Louis.